



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 OCTOBRE 2017 / VIII**

Le 19 octobre 2017, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Dieuze à 20 h 00 sous la présidence de M. Fernand LORMANT, maire.

Etaient présents : M. François - Mme Herbin - M. Benoist – Mme Obellianne – M. Matthias, adjoints – Mmes Bau – Mouchot – M. Esselin – Mme Scherrer – M. Wagner – Mme Lonardi – M. Mirgon – Mme Raymond – M. Bolardi – Mme Calvet – M. Meunier – Mme Duresse – MM. Mottin – Lang – Mme Reschwein – MM. Sasso – Hocquel - Mme Chicha

Absente : Mme Ritter.

Mme Henry donne procuration à M. Lormant – M. Rechenmann donne procuration à Mme Bau.



M. le Maire met au vote le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 21 septembre 2017 (voté 19 voix pour / 5 voix contre)

COMMUNICATIONS :

Le président félicite :

- ✓ notre collègue Sylviane HERBIN, son fils Etienne HERBIN a obtenu en République Tchèque à Trutnov le titre de champion du monde pour l'épreuve du développé couché haltères en développant 100 kg. Il demande à Sylviane de transmettre les félicitations de l'assemblée à Etienne et son papa.
- ✓ notre collègue Agnès LONARDI, son époux Francis LONARDI a obtenu le titre de 3^e vice-champion du monde pour l'épreuve du développé couché haltères en développant 115 kg. Il demande à Agnès de transmettre les félicitations de l'assemblée à Francis.
- ✓ le club force de Bénestroff, son président Jean-Marie BRICLOT, sont également à l'honneur. Il s'agit d'une compétition très importante, 40 pays étaient représentés, 700 athlètes dont 25 français se sont mesurés.

Le 24 septembre a eu lieu la messe de départ de Soter GODBOE et d'arrivée de Frère Luc qui vient du couvent d'Oriocourt. Nous leur souhaitons une grande satisfaction dans leur ministère respectif.

Lundi 2 octobre a eu lieu dans la salle de la Délivrance le 9^e congrès départemental des Bénévoles des Bibliothèques, pratiquement toutes les bibliothèques de Moselle étaient représentées. Le Président du Département a souhaité être présent pour l'ouverture des travaux.

Samedi 14 octobre a eu lieu le 9^e parrainage du CFIM (promotion Colette MARTINI d'octobre 2017 à mai 2018). La cérémonie fut d'une grande qualité. La Musique des Anciens du 18^e Régiment de Transmission d'Epinal, en tenue des soldats de la Grande Guerre (poilus), ont donné une aubade dans les rues de Dieuze vers 16 h 00 et ont proposé un concert à 16 h 30 dans la salle de concert à la Délivrance.

Richard MATTHIAS informe que suite à l'enquête publique ayant pour but d'intégrer la rue du Colonel Ducasse dans le domaine public communal, les travaux concernant la remise en état de cette rue ont démarré lundi 16 octobre 2017.

Les travaux de sécurisation des accès de la zone de la Sablonnière ont fait l'objet d'un avant-projet sommaire. Richard MATTHIAS précise que le Cabinet Iris Conseil, en charge du dossier, assurera également la conception et maîtrise d'œuvre de ce chantier. Dans l'ordre du jour du conseil se trouve une demande de subvention au conseil départemental 57 concernant ce projet.

Bernard FRANÇOIS informe que plusieurs documents ont été mis à disposition sur table :

- un livret des 4 Académiciens de Dieuze avec l'aide précieuse de Mme Christiane Loviton. Ce livret est mis en vente par l'Association des Salines Royales au prix coûtant de 2 €.
- Un flyer sur le spectacle du Tourdion qui aura lieu le 21 octobre à la Délivrance. C'est la 3^e représentation que le Tourdion donne à Dieuze.
- Une invitation au Salon des Arts qui a lieu du 4 au 19 novembre 2017 – invités d'honneur Gilbert LUPFER, artiste peintre et Francis GEORGE, sculpteur.

Bernard FRANÇOIS informe également qu'une étude de faisabilité concernant la réalisation de l'hôtel restaurant en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations financeur à hauteur de 50 % dans la limite de 25.000 € est en cours. Somme identique pour la ville qui sollicitera le GAL. L'étude portera sur l'ensemble du site hormis la caserne qui a trouvé une autre destination. Elle est intégrée au pôle innovation et sera une résidence pour chercheurs avec espaces de travail et d'habitation. L'objectif pour l'hôtel est de pouvoir accueillir un bus complet ce qui nécessitera la réalisation d'une extension et une approche détaillée de l'utilisation de l'intégralité du site. Il informe en plus que des travaux de voirie devant le puits salé commenceront lundi 23 octobre dans le cadre du lot attribué à l'entreprise Colas validé lors du dernier conseil municipal.

D'autre part, M. Bernard FRANÇOIS informe que la commune a été sollicitée par l'Inspection Académique pour mettre en place une activité « chorale » avec le groupe scolaire Gustave Charpentier, l'école de Val de Bride et le collège Charles Hermite.

La Ville de Dieuze mettra à disposition « la Délivrance » pour finaliser l'opération – répétition générale en mai et concert en juin 2018.

La commune participera financièrement à hauteur d'environ 2.600 €, la commune de Val de Bride à hauteur de 1.000 €.

Paul BENOIST informe d'un projet en collaboration avec l'ACAD. Ce projet consiste à réaliser dans les vitrines désaffectées du centre-ville des décorations de Noël. Le coût de revient est de 30 €/m² ; Il est prévu 2 m² par vitrine.

M. le maire indique la date retenue du 16 novembre 2017 pour l'inauguration de la Maison de santé pluridisciplinaire. Il rappelle que la M.S.P. de Dieuze est une des plus importantes de Lorraine et qu'elle est pratiquement occupée à 100 %. L'inauguration se fera par le Président du conseil départemental 57.

M. Paul BENOIST informe le conseil que nous avons eu un contact avec le responsable du patrimoine immobilier de la Société LIDL afin de débattre sur l'avenir de l'ancien site du magasin à Dieuze.

En effet, ce site risque de se dégrader assez rapidement. La Société LIDL a un bail à construire avec le propriétaire du site, c'est pourquoi nous proposons que la Société essaie de négocier un rachat anticipé avec le propriétaire pour un montant de 140.000 €. La commune pourrait alors faire une proposition à son tour afin d'acquérir et réhabiliter l'immeuble au regard des travaux. Cette proposition atteindrait 50 % de l'offre évoquée ci-dessus. Pour le moment, le propriétaire semble vouloir essayer de vendre ou louer ce site sur le marché de l'immobilier.

M. Paul BENOIST informe le conseil municipal que la ville a été sollicitée par des étudiantes en formation à l'IRTS de Metz afin d'obtenir des informations sur la Ville de Dieuze concernant les chiffres, travaux en cours, la couverture de santé ceci dans le but de faire une analyse du territoire pour la rédaction de leur mémoire. Ces étudiantes ont été reçues par Sylviane HERBIN et lui-même pour deux séries d'entretien.



Puis il passe à l'ordre du jour :

- 17/VIII/95 Ancien local Hopp. Rue du Prel. Location à Saulnois Evolution Automobile. Avenant n° 11 au bail précaire
- 17/VIII/96 Opération « Commune Nature » : signature d'une charte avec la Région Grand Est
- 17/VIII/97 Service accueil périscolaire. Travaux d'isolation acoustique
- 17/VIII/98 Maison de santé pluridisciplinaire – marchés – avenants aux lots 1 – 5 – 6 – 10 - 11 et 12
- 17/VIII/99 Restructuration des Salines Royales. Aménagement du parc pédagogique. Marchés
- 17/VIII/100a Budget assainissement – travaux rue Gustave Charpentier et rue Colonel Ducasse – demande de prêt
- 17/VIII/100b Budget ville – renforcement isolation acoustique bâtiment communal et rénovation façades et travaux de voirie – demande de prêt
- 17/VIII/100c Budget ville – rue Gustave Charpentier et rue du Colonel Ducasse voirie – demande de prêt
- 17/VIII/100d Budget ville – Maison de santé pluridisciplinaire – prêt relais – demande de prêt
- 17/VIII/101 Sécurisation des accès de la zone de la Sablonnière – traitement de l'entrée de ville côté Nancy.
Divers



Point n° 17/VIII/95 : ANCIEN LOCAL HOPP. RUE DU PREL. LOCATION A SAULNOIS EVOLUTION AUTOMOBILE. AVENANT N° 11 AU BAIL PRECAIRE

Le Conseil municipal,
entendu M. Paul BENOIST, adjoint délégué,

VU la délibération du conseil municipal n° 06/III/52 du 30 mai 2006 autorisant la commune à louer à compter du 1^{er} juin 2006 le local ancien garage Hopp rue du Prel, à la Société Saulnois Evolution Automobile au prix de 250 €/mois pour une durée de 18 mois,

VU la délibération du conseil municipal n° 07/IX/89 du 29 novembre 2007 autorisant la commune à signer un avenant au bail d'occupation précaire signé le 22 juin 2006 pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} décembre 2007 aux mêmes conditions,

VU la délibération du conseil municipal n° 08/VIII/99 du 13 novembre 2008 autorisant la commune à signer un avenant au bail précaire signé le 22 juin 2006 pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} décembre 2008 aux mêmes conditions,

VU la délibération du conseil municipal n° 09/VIII/113 du 29 octobre 2009 autorisant la commune à signer un avenant au bail précaire signé le 22 juin 2006 pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} décembre 2009 aux mêmes conditions,

VU la délibération du conseil municipal n° 10/IX/119 du 28 octobre 2010 autorisant la commune à signer un avenant au bail précaire signé le 22 juin 2006 pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} décembre 2010 aux mêmes conditions,

VU la délibération du conseil municipal n° 11/XI/97 du 27 octobre 2011 autorisant la commune à signer un avenant au bail précaire signé le 22 juin 2006 pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} décembre 2011 aux mêmes conditions,

VU la délibération du conseil municipal n° 12/X/102 du 25 octobre 2012 autorisant la commune à signer un avenant au bail précaire signé le 22 juin 2006 pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} décembre 2012 aux mêmes conditions,

VU la délibération du conseil municipal n° 13/IX/96 du 7 novembre 1993 autorisant la commune à signer un avenant au bail précaire signé le 22 juin 2006 pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} décembre 2013 aux mêmes conditions,

VU la délibération du conseil municipal n° 14/XI/86 du 30 octobre 2014 autorisant la commune à signer un avenant au bail précaire signé le 22 juin 2006 pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} décembre 2014 aux mêmes conditions,

VU la délibération du conseil municipal n° 15/VIII/72 du 29 octobre 2015 autorisant la commune à signer un avenant au bail précaire signé le 22 juin 2006 pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} décembre 2015 aux mêmes conditions,

VU la délibération du conseil municipal n° 16/VIII/86 du 27 octobre 2016 autorisant la commune à signer un avenant au bail précaire signé le 22 juin 2006 pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} décembre 2016 aux mêmes conditions, considérant la demande de la Société Saulnois Evolution Automobile pour une nouvelle prolongation de 12 mois à compter du 1^{er} décembre 2017,

après délibération

- autorise le maire à signer un avenant n° 11 au bail d'occupation précaire du 22 juin 2006. Les conditions de location restent inchangées, seule la durée est prolongée de 12 mois à compter du 1^{er} décembre 2017.

Voté à l'unanimité dont 2 votes par procuration.

Point n° 17/VIII/96 : OPERATION « COMMUNE NATURE » : SIGNATURE D'UNE CHARTE AVEC LA REGION GRAND EST

Le Conseil municipal,

M. le Maire expose au conseil municipal que la commune s'est engagée dans une démarche d'entretien et de gestion des espaces communaux, visant à ne plus utiliser de produits sanitaires, notamment des herbicides, démarche qu'elle souhaite pérenniser.

La Région Grand Est et les Agences de l'Eau souhaitent mettre à l'honneur les communes engagées dans une démarche respectueuse de l'environnement et contribuant à la préservation des ressources en eau.

Dans ce cadre, il est donc proposé de concourir au dispositif « Commune Nature » en participant à une campagne d'audit, qui permettra d'illustrer et de valoriser le degré d'avancement de chaque commune dans ses pratiques d'entretien des espaces verts et des voiries.

La participation à cette démarche est formalisée par la signature d'une charte d'entretien et de gestion des espaces communaux, à laquelle est annexé le règlement de l'opération.

après délibération

- décide d'inscrire la commune à l'Opération « Commune Nature » au titre de la démarche zéro pesticide, mise en œuvre par la Région Grand Est et les Agences de l'Eau.
- autorise le maire à signer la charte correspondante et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Voté à l'unanimité dont 2 votes par procuration.

Point n° 17/VIII/97 : SERVICE ACCUEIL PERISCOLAIRE. TRAVAUX D'ISOLATION ACOUSTIQUE

Le Conseil municipal,

Entendu Mme Sylviane HERBIN, adjointe déléguée,

Considérant qu'après 10 ans de fonctionnement, l'accueil périscolaire a acquis une reconnaissance de la part des familles (94 pour 133 enfants inscrits en octobre 2017) tant au regard du service qu'il apporte aux parents qui travaillent que dans la qualité des prestations proposées,

Considérant que l'effectif des enfants accueillis sur la pause méridienne est en moyenne de 80 élèves maximum des 3 cycles du Groupe scolaire Gustave Charpentier (y compris 2 classes d'ULIS et 1 classe externalisée de l'IME) répartis sur 3 services de restauration,

Considérant que depuis la rentrée de septembre 2017, la mise en place de la semaine scolaire sur 4 jours a entraîné une modification des amplitudes des créneaux d'accueil du temps scolaire et périscolaire,

Considérant que l'utilisation d'une troisième salle est essentielle pour une bonne organisation des repas mais nécessite une isolation acoustique du plafond,

Considérant que de tels travaux ont déjà été réalisés en 2008 dans 2 salles,

HT, Considérant que le montant HT des travaux envisagés est de 1.936,10 €

HT, Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle peut participer à hauteur de 45 % de ce montant H.T. dans le cadre de la signature du C.E.J. (Contrat Enfance Jeunesse) avec la commune,

après délibération

- autorise le maire à réaliser ces travaux pour un montant de 1.936,10 € HT
- autorise le maire à solliciter la subvention CAF de la Moselle à hauteur de 45 %.

Voté 23 votes pour dont 2 votes par procuration et 1 abstention

Point n° 17/VIII/98 : MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE – MARCHES – AVENANTS AUX LOTS 1 – 5 – 6 – 10 – 11 ET 12

Le Conseil municipal,

Entendu M. Richard MATTHIAS, adjoint délégué,

VU la délibération du conseil municipal n° 16/IV/39 du 3 mai 2016 autorisant le maire à signer les marchés – lots 1 à 14 – d'un montant de 1.363.789,49 € HT pour la construction de la maison de santé pluridisciplinaire,

VU la délibération du conseil municipal n° 17/V/61 du 1^{er} juin 2017 et n° 17/VI/75 du 4 juillet 2017 autorisant le maire à signer les avenants aux lots 1, 3, 4, 6, 7, 9, 10, 12, 13 et 14,

Considérant que des travaux supplémentaires sont nécessaires pour les lots suivants :

Lot	Entreprise	Montant HT
Lot 1 – VRD	Barassi 54	17.449,35
Lot 5 - Métallerie	Alfred KLEIN	2.903,00
Lot 6 - Plâtrerie	Idéal Création	403,81
Lot 10 - Peinture	Hornberger	7.296,28
Lot 11 - Vêture	R.F.P.B	1.250,00
Lot 12 - chauffage	Boucherez	63,50
TOTAL		29.365,94

après délibération

- autorise le maire à signer les avenants à intervenir.

Voté à l'unanimité dont 2 votes par procuration.

Point n° 17/VIII/99 : RESTRUCTURATION DES SALINES ROYALES. AMENAGEMENT DU PARC PEDAGOGIQUE. MARCHES

Le Conseil municipal,

Entendu M. Bernard FRANÇOIS, adjoint délégué,

VU la délibération du conseil municipal n° 17/VII/84 du 21 septembre 2017 autorisant le maire à signer les marchés – lots 1 à 4 - pour les travaux d'aménagement du parc pédagogique de la façon suivante :

- Lot 1 : Voirie-Terrassement : COLAS de Héming pour un montant de 374.954.81€ HT
Tranche ferme : 171.831.85 € HT Tranche optionnelle : 203.122.96 € HT
- Lot 2 : Espaces verts : KEIP SAS de Morhange pour un montant de 46.920,10 € HT
Tranche ferme : 5.085,60 € HT Tranche optionnelle : 41.834,50 € HT
- Lot 3 : Maçonnerie : JS BAT de Brouderdorff pour un montant de 274.810,32 € HT
Tranche ferme : 13.390 € HT Tranche optionnelle : 261.125,32 € HT

- Lot 4 : Charpente : JS BAT de Brouderdorff pour un montant de 102.948,30 € HT

Tranche ferme : 1.454 € HT

Tranche optionnelle : 101.494,30 € HT

Considérant que la tranche ferme sera financée par le reliquat des crédits CRSD, la tranche optionnelle ayant fait l'objet d'une demande de subvention au titre du FSIL 2 (délibération n° 17/VII/81 du 21/09/17),

Considérant l'appel d'offres lancé par la commune concernant les travaux de restructuration des Salines Royales – aménagement du parc pédagogique pour les lots 5 à 7,

Considérant les offres parvenues en mairie,

Considérant les offres reçues et retenues par la Commission d'Appel d'Offres du 9 octobre 2017,

après délibération

- décide de retenir les offres suivantes :

Lot 6 : Traitement de l'eau – assainissement : AD ENERGIE de Millery pour un montant de 24.917 € HT

Tranche ferme : 948 € HT

Tranche optionnelle : 23.969 € HT

Les lots 5 - Electricité et 7 - Serrurerie sont déclarés infructueux et feront l'objet d'un marché négocié.

- autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

Voté 19 votes pour dont 2 votes par procuration et 5 abstentions

Point n° 17/VIII/100a : BUDGET ASSAINISSEMENT – TRAVAUX RUE GUSTAVE CHARPENTIER ET RUE COLONEL DUCASSE – DEMANDE DE PRET

Le Conseil municipal,

Entendu son président,

VU la délibération n° 17/VII/91 du 21 septembre 2017 autorisant la signature de plusieurs contrats de prêts,

Considérant les remarques formulées par les banques retenues,

considérant que la présente délibération est exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,

considérant que cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes, étant précisé que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds,

après délibération

- décide de retenir l'offre suivante :

Rue Gustave Charpentier et rue Colonel Ducasse – Crédit Mutuel

- Montant : 140.000 € sur 15 ans – taux fixe 1,15 % - commission 150 € - remboursement : trimestrialités constantes 2.543,71 € - remboursement anticipé possible à chaque échéance moyennant un préavis d'un mois et paiement éventuel d'une indemnité actuarielle.

- autorise le maire à signer le contrat à intervenir avec le Crédit Mutuel sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.
- s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les recettes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

Voté à l'unanimité dont 2 votes par procuration.

Point n° 17/VIII/100b : BUDGET VILLE – RENFORCEMENT ISOLATION ACOUSTIQUE BATIMENT COMMUNAL ET RENOVATION FACADES ET TRAVAUX DE VOIRIE – DEMANDE DE PRET

Le Conseil municipal,
Entendu son président,
VU la délibération n° 17/VII/91 du 21 septembre 2017 autorisant la signature de plusieurs contrats de prêts,
Considérant les remarques formulées par les banques retenues,
considérant que la présente délibération est exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,
considérant que cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes, étant précisé que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds,

après délibération

- décide de retenir l'offre suivante :

Renforcement de l'isolation acoustique d'un bâtiment communal et rénovation façades et travaux voirie – Crédit Mutuel

- Montant 150.000 € sur 15 ans – taux fixe 1,15 % - commission 150 € - remboursement : mensualité 907,67 € - trimestrialités 2.725,40 € - remboursement anticipé possible à chaque échéance moyennant un préavis d'un mois et paiement éventuel d'indemnité actuarielle

- autorise le maire à signer le contrat à intervenir avec le Crédit Mutuel sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.
- s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les recettes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

Voté à l'unanimité dont 2 votes par procuration.

Point n° 17/VIII/100c : BUDGET VILLE – RUE GUSTAVE CHARPENTIER ET RUE DU COLONEL DUCASSE VOIRIE – DEMANDE DE PRET

Le Conseil municipal,
Entendu son président,
VU la délibération n° 17/VII/91 du 21 septembre 2017 autorisant la signature de plusieurs contrats de prêts,
Considérant les remarques formulées par les banques retenues,
considérant que la présente délibération est exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,
considérant que cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes, étant précisé que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds,

après délibération

- décide de retenir l'offre suivante :

Rue Gustave Charpentier et rue du Colonel Ducasse voirie – Crédit Mutuel

- Montant : 130.000 € sur 15 ans – taux fixe 1,15 % - commission 150 € - remboursement : trimestrialités constantes 2.362,02 € - remboursement anticipé possible à chaque échéance moyennant un préavis d'un mois et paiement éventuel d'une indemnité actuarielle

- autorise le maire à signer le contrat à intervenir avec le Crédit Mutuel sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

- s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les recettes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

Voté à l'unanimité dont 2 votes par procuration.

**Point n° 15/VIII/100d : BUDGET VILLE – MAISON DE SANTE
PLURIDISCIPLINAIRE – PRET RELAIS –
DEMANDE DE PRET**

Le Conseil municipal,
Entendu son président,
VU la délibération n° 17/VII/91 du 21 septembre 2017 autorisant la signature de plusieurs contrats de prêts,
Considérant les remarques formulées par les banques retenues,
considérant que la présente délibération est exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,
considérant que cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes, étant précisé que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds,

après délibération

- décide de retenir l'offre suivante :

Maison de santé pluridisciplinaire – prêt relais – Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne

- Montant : 340.000 € sur 2 ans – taux fixe 0,65 % (sous réserve d'étude) – commission 400 € - remboursement : remboursement anticipé possible sans indemnité.
- autorise le maire à signer le contrat à intervenir avec la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.
- s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les recettes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

Voté à l'unanimité dont 2 votes par procuration.

**Point n° 17/VIII/101 : SECURISATION DES ACCES DE LA ZONE DE LA
SABLONNIERE – TRAITEMENT DE L'ENTREE DE VILLE
COTE NANCY. DEMANDE DE SUBVENTION AMITER**

Le Conseil municipal,
Entendu son président,
Considérant que suite à la création de la zone de la Sablonnière, la commune a prévu le réaménagement de l'avenue de Nancy,
Considérant l'estimation prévisionnelle des travaux d'un montant de 558.370 € HT,
Considérant la demande de financement faite au Conseil Départemental de la Moselle, au titre de AMITER,

après délibération

- autorise le maire à solliciter la subvention AMITER à hauteur de 50 % soit 279.185 €.
- autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

Voté à l'unanimité dont 2 votes par procuration.

DIVERS

En ce qui concerne le changement de site internet de la Ville de Dieuze et afin d'apporter un éclairage sur cette décision et son impact financier, vous trouverez-ci-joint les détails de cette opération.

Donc sur une période d'un an la mise en place du nouveau site génère une économie de coût de fonctionnement de 10.000 €.

De plus les relations avec le nouveau prestataire nous ont permis d'obtenir la gratuité de la pose de la fibre pour la MSP ainsi qu'une réduction de 50 % sur le montant mensuel de la fibre de 1.000 € ce qui représente une économie pour la MSP de 12.000 €.

En conclusion, ce changement de prestataire fait réaliser des économies de fonctionnement substantielles aux contribuables dieuzois. Ce site internet répond, sans coût supplémentaire, aux exigences actuelles de la dématérialisation des services à la population et nous donne une autonomie beaucoup plus importante. Il est moins chronophage pour son développement, la gestion et la mise à jour interne des pages.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 21 h 30.